Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

Arrêté du 5 juillet 2022 portant modification de l'agrément national de sécurité civile pour la Fédération des secouristes français Croix Blanche

NOR: IOME2219768A

Le ministre de l'intérieur et des outre-mer.

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L. 725-1, L. 725-3 et R. 725-1 à R. 725-9;

Vu les arrêtés du 27 février 2017 relatifs aux agréments des associations de sécurité civile dénommés respectivement « A », « B », « C » et « D » ;

Vu l'arrêté du 6 août 2021 renouvelant l'agrément national de sécurité civile pour la Fédération des secouristes français Croix Blanche ;

Vu la demande de modification d'agrément de la Fédération des secouristes français Croix Blanche du 10 janvier 2022 concernant les comités de l'Allier, du Lot, de la Somme, de la Haute-Savoie et de la Guyane ;

Vu la demande de modification d'agrément de la Fédération des secouristes français Croix Blanche du 8 avril 2022 concernant le comité des Hautes-Alpes ;

Vu la demande de modification d'agrément de la Fédération des secouristes français Croix Blanche du 25 mai 2022, demandant l'ajout d'agréments pour les comités de Meurthe-et-Moselle et du Morbihan, complétée le 27 juin 2022;

Vu les avis des préfectures concernées,

Arrête:

- **Art. 1**er. L'annexe visée à l'article 1 er de l'arrêté du 6 août 2021 est remplacée par l'annexe du présent arrêté.
- **Art. 2.** Le directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 5 juillet 2022.

Pour le ministre et par délégation : L'adjointe au sous-directeur des services d'incendie et des acteurs du secours, C. BACHELIER

ANNEXE

LISTE DES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX (CD)

CD	A - Secours aux person- nes	A - Sauvetage aquatique	B - Soutien et accompagne- ment des populations victimes d'ac- cidents, de sinistres ou de catastrophes	C - Encadre- ment des bénévoles dans le cadre des actions de soutien aux populations	D - Point d'alerte et de premiers secours (PAPS)	D - Dispositif prévisionnel de secours de petite à grande enver- gure (DPS-PE à GE)	D – PAPS - sécurité de la pratique des activités aquatiques	D – DPS - PE à GE - sécurité de la pratique des activités aquatiques
CD 01	х		х	х	х	х		
CD 03	х		х		х	х		
CD 05	х	х			х	х	х	x
CD 06					х	х		
CD 10	х		х	х	x	х		
CD 13	х	х			х	х	х	х
CD 19	х		х	х	х	х	х	х
CD 22	х			х	х	х		
CD 26	х				х	х		
CD 27	х		х	х	х	х	х	х
CD 28					х	х		
CD 29	х	х		х	х	х	х	х
CD 31	х				х	х		
CD 32	х		х	х	х	х		
CD 33	х		х	х	х	х		
CD 34	х	х			х	х	х	х
CD 35	х		х	х	х	х		
CD 37				х	х	х		
CD 38	х		х	х	х	х	х	х
CD 41	х				х	х		
CD 42	х		х	х	х	х	х	х
CD 44	Х		х	х	х	х		
CD 45	х	х	х	х	х	х	х	х
CD 46			х	х	х	х		
CD 49	х		х	х	х	х		
CD 51	х		х		х	х		
CD 54	х		х	х	х	х		
CD 56	х				х	х	х	
CD 57	х		х	х	х	х		
CD 58					х			
CD 59	х	х			х	х	х	х
CD 60	х		Х	Х	х	х	х	х
CD 62	Х		х		х	х		

CD	A - Secours aux person- nes	A - Sauvetage aquatique	B - Soutien et accompagne- ment des populations victimes d'ac- cidents, de sinistres ou de catastrophes	C - Encadre- ment des bénévoles dans le cadre des actions de soutien aux populations	D - Point d'alerte et de premiers secours (PAPS)	D - Dispositif prévisionnel de secours de petite à grande enver- gure (DPS-PE à GE)	D – PAPS - sécurité de la pratique des activités aquatiques	D – DPS - PE à GE - sécurité de la pratique des activités aquatiques
CD 63	x		х	х	х	х	х	х
CD 66	х	х	х	х	х	х	х	х
CD 67	х		х	х	х	х		
CD 68	х		х	х	х	х		
CD 69	х	х	х	х	х	х	х	x
CD 71	x				х	х		
CD 72	x	х	х	х	х	х	х	х
CD 74	х		х	х	х	х		
CD 75	х				x	x	х	х
CD 76	х		х	х	х	х	x	x
CD 77	х	х	х	х	х	х	х	х
CD 78	х		х	х	х	х	х	х
CD 80					х	х	х	х
CD 83	х	х	х	х	х	х	х	х
CD 84	х		х	х	х	х	х	х
CD 85			х					
CD 87	х				х	х		
CD 88	х	х			х	х	х	х
CD 89					х	х		
CD 91	х	х	х	х	х	х	х	х
CD 92					х	х		
CD 93	х		х	х	х	х		
CD 94	х		Х	х	Х	х		
CD 95	х				Х	х		
CD 971	х				х	х	х	х
CD 973	х		х	х	х	x		
CD 974	х	х	Х	х	Х	х	х	x
CD 987					х		х	